



Toutes les données contenues dans cette note s'appuient sur les informations et expériences dont disposait l'Ambassade au moment de la rédaction. L'Ambassade décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude, notamment en ce qui concerne les modifications intervenues entre-temps.

### Informations sur les demandes de carte d'identité

**Pour toute demande d'une carte d'identité, vous devez impérativement vous présenter en personne APRÈS AVOIR OBTENU un rendez-vous en ligne!**

**Avis important:** Une carte d'identité sans fonctions électroniques peut être demandée pour les enfants et les mineurs âgés de < 16 ans. AUCUNE carte d'identité provisoire ne sera établie.

**Fonctions électroniques des cartes d'identité:** avant de déposer votre demande, veuillez-vous informer sur les possibilités fournies par les fonctions électroniques des cartes d'identité en consultant le lien <http://www.personalausweisportal.de>. Lors du dépôt de sa demande, l'intéressé décide d'utiliser ou de laisser désactivées les fonctions électroniques de la carte d'identité. Veuillez prendre note que toute activation ultérieure des fonctions électroniques de la carte d'identité est soumise à des frais. Lors du dépôt de sa demande, l'intéressé devra déclarer avoir pris connaissance des renseignements figurant sur la brochure d'information.

**Empreintes digitales:** lors du dépôt de sa demande, l'intéressé décide si ses empreintes digitales doivent être stockées ou non sur la puce de la carte d'identité. La combinaison de la photo d'identité et des empreintes digitales permettent aux organismes publics de vérifier, lors des contrôles administratifs, que le porteur de la carte d'identité est bien son titulaire.

Documents à fournir en original assortis de deux photocopies respectives pour toute demande de carte d'identité, même si une carte d'identité a déjà été sollicitée dans le passé:

1.	<b>Formulaire de demande</b> dûment complété ( <a href="#">adultes</a> / <a href="#">mineurs</a> )
2.	<b>Acte de naissance (peut être daté de plus de trois mois, original ou copie certifiée conforme)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Si le demandeur est né en Allemagne:</u> acte de naissance allemand, certificat de filiation ou extrait du registre de famille allemand</li> <li>• <u>Si le demandeur est né au Maroc:</u> acte de naissance délivré par le bureau de l'état civil allemand ou extrait de l'acte de naissance marocain</li> </ul>
3.	<b>2 photos d'identité aux normes biométriques de 35x45 mm</b> (prière de ne pas les découper vous-même)
4.	<b>Passeport actuel/ Carte d'identité actuelle</b> ; en cas de perte ou de vol: déclaration faite au commissariat de police
5.	Le cas échéant, <b>justificatif relatif au changement du nom de famille porté</b> selon la loi allemande (acte de mariage ou attestation relative au changement du nom)
6.	Si la mention du titre de docteur est souhaitée: <b>diplôme(s) de doctorat</b>
7.	<b>Attestation de résidence/ de changement de résidence</b> du dernier lieu de résidence (si dans le passeport un autre lieu de résidence est mentionné que le lieu de résidence actuel)  <u>Si vous êtes toujours domicilié(e) ou inscrit(e) avec une adresse en Allemagne</u> , l'Ambassade n'est pas, en principe, l'autorité compétente pour la délivrance d'une carte d'identité. Le cas échéant, l'Ambassade a l'obligation de solliciter l'autorisation du Service des passeports allemand compétent avant de traiter votre demande. Un temps d'attente est à prévoir et des frais supplémentaires seront facturés. <b><u>Le changement de résidence auprès de l'autorité locale allemande NE PEUT PAS être effectué par l'Ambassade allemande!</u></b>
8.	<b>Justificatif du séjour permanent/ de la résidence permanente au Maroc:</b> Carte d'Identité

	<p>Nationale (CNIE) ou titre de séjour qui indique l'adresse de résidence exacte</p> <p>Si le titre de séjour n'est pas encore établi par des autorités marocaines: dernière facture de l'eau et l'électricité ainsi que de télécommunication</p> <p><b>Il est obligatoire d'indiquer votre code postal. Veuillez-vous rassurer de votre adresse complète avant de déposer votre demande d'une carte d'identité.</b></p>
9.	<p><b>Justificatifs sur l'obtention de la nationalité allemande</b></p> <p>Acte d'acquisition de la nationalité allemande, preuve de filiation d'un parent de nationalité allemande ou extrait du registre allemand des naissances en cas d'acquisition de la nationalité allemande conformément à l'article 4 (3) StAG.</p>

**Pièces supplémentaires à fournir pour les demandeurs mineurs (moins de 18 ans):**

10.	<p>Le demandeur mineur doit <b>se présenter en personne accompagné</b> de ses représentants légaux qui devront fournir l'original et 1 photocopie de leur passeport et carte d'identité.</p> <p>En cas d'empêchement <b>d'un des parents</b>, il conviendra de fournir la déclaration de consentement de ce dernier relative à l'établissement/ la délivrance de la carte d'identité légalisée par une administration allemande, un notaire ou une mission diplomatique allemande (consulats honoraires inclus).</p>
11.	<p>Si les parents sont mariés: <b>acte de mariage</b> et/ ou justificatif du <b>nom de famille porté/ modifié</b> dans le cadre du mariage.</p>
12.	<p>Si les parents ne sont pas mariés: <b>reconnaissance de paternité effective.</b></p>
13.	<p>Si l'un des parents exerce seul l'autorité parentale: copie de la <b>décision de justice relative à l'autorité parentale</b> ou de <b>l'acte de décès</b> du parent décédé.</p>
14.	<p>Attestation de scolarité</p>

**!!! Important:** Pour une première délivrance de la carte d'identité pour un enfant, **une déclaration des parents relative au nom de famille de l'enfant** est exigée. Celle-ci peut également être effectuée dans le cadre de l'enregistrement d'une naissance (cf. note d'informations correspondante de l'Ambassade).

**-- La présentation de documents supplémentaires peut parfois être exigée--**

Type de document / d'opération administrative (droits à acquitter en dirham – montant arrondi)	DROITS Domicile dans la circonscription de l'Ambassade à Rabat	DROITS Domicile en dehors de la circonscription de l'Ambassade à Rabat
Carte d'identité Délai de traitement 8-10 semaines	≤ 24 ans 52,80 € (validité de 6 ans) > 24 ans 67,00 € (validité de 10 ans)	≤ 24 ans 65,80 € > 24 ans 80,00 €
Changement d'adresse	Gratuit	

**Le paiement est à effectuer en espèces en Dirhams. Un paiement par carte de crédit n'est malheureusement pas possible.**